

## STANDARDS TECHNIQUES DE L'ABRI D'URGENCE

---

La réponse en abri d'urgence vise à répondre de manière immédiate à des situations d'urgence et, d'apporter une solution aux ménages affectés par une crise, en réduisant rapidement leur exposition aux intempéries, aux épidémies, aux risques de protection. Dans un souci d'efficacité et de durabilité, le Cluster Abris et AME recommande l'adoption d'une typologie d'abris utilisant les techniques et les matériaux locaux en gardant l'option « abri d'urgence » uniquement en dernier recours.

### I. Quand et dans quelle situation opter pour l'option « abri d'urgence » ?

L'option "abri d'urgence" sera utilisée dans les situations d'urgence afin de répondre aux besoins immédiats des personnes affectées lorsque la (re)construction d'abris avec des matériaux locaux n'est pas possible et qu'aucune autre option n'est disponible :

- Dans les sites de déplacés où les propriétaires ou les autorités locales n'ont pas autorisé la construction d'ouvrages avec des matériaux semi-durable ou durables ;
- Pendant la saison des pluies, lorsque le processus de construction locale ne peut être entamé et qu'il est urgent de mettre les ménages déplacés ou retournés à l'abri pour les protéger des intempéries, dans un contexte d'insécurité, d'accès physique restreint, etc.

L'intervention en abris d'urgence est une solution temporaire car la durée de vie des matériaux utilisés notamment la bâche est limitée. Il est donc essentiel d'analyser soigneusement le contexte pour déterminer si d'autres options utilisant des techniques et matériaux locaux sont possibles. Dans le cas où le partenaire opte pour l'option d'abri d'urgence, il faudra envisager d'améliorer ces abris avec des matériaux locaux ou de prévoir un soutien additionnel en « abri d'urgence » ou des kits de renouvellement tant que les solutions durables ne sont pas possibles et que les ménages déplacés en sites n'ont pas la possibilité d'aller en famille d'accueil. Etant donné que ce processus en deux – voir plusieurs - phases est coûteux, le partenaire doit analyser la pertinence de recourir aux « abris d'urgence ». Ces derniers ne sont qu'une solution d'urgence et ne fournissent pas aux ménages une protection adéquate contre les intempéries sur le moyen et long terme.

### II. Caractéristiques techniques de l'abri d'urgence

Ce document présente les caractéristiques minimales recommandées pour un abri d'urgence type en RDC, afin de guider les partenaires dans leur planification et programmation, et d'éviter les litiges lorsque plusieurs intervenants opèrent dans la même zone. Il est important de noter que les partenaires peuvent adapter et apporter des réajustements et/ou des améliorations dans la conception en fonction des facteurs locaux et de la disponibilité des ressources.

Les situations suivantes peuvent nécessiter des adaptations :

- Afflux des déplacés marqués par une capacité d'accueil limitée en raison des espaces ou terrains disponibles y inclus l'impossibilité de recevoir des extensions de terres de la part des autorités.
- Famille de grande taille, nécessitant plus d'espace de vie pour réduire la promiscuité.
- Besoins spécifiques des occupants (personnes en situation de handicap, etc.), nécessitant l'installation de dispositifs spécifiques pour faciliter l'accès et le mouvement, à l'extérieur et/ou à l'intérieur de l'abri.

#### a. Modèle standard d'abri d'urgence type

Le cluster a maintenu l'abri d'urgence en « **bâche** » comme le modèle standard qui constitue le minimum requis.

- Dimensions : Conformément aux normes minimales de SPHERE (3,5 m<sup>2</sup> d'espace couvert minimum par personne), une structure de 3,5 m x 5,0 m, soit 17,5 m<sup>2</sup>, a été optée pour une famille moyenne de 5 personnes.
- Hauteur de l'avant-toit : minimum de 1.7m / Hauteur pignon : 0.6 m. Dans la situation où le climat le permettrait – pas de problème de vent - la hauteur de l'avant-toit peut aller jusqu'à 2m ;

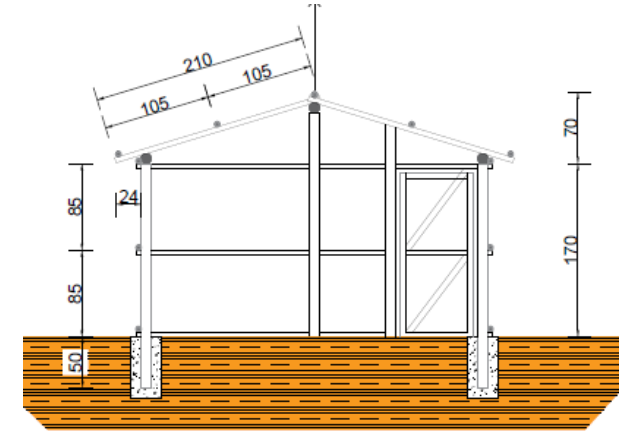
- Dépassement de la toiture par rapport au mur : minimum 30cm ;
- Compartimentation : prévoir 2 chambres. Possibilité de faire une partition intérieure pour avoir 3 chambres en fonction du besoin et la possibilité de la famille occupante.
- Surélévation du pavement/sol : le niveau du pavement doit être surélevé d'au moins 15 cm par rapport au terrain naturel pour éviter l'infiltration et l'écoulement des eaux dans l'abri.
- Protection contre les nuisibles : recouvrir la terre tout autour des bâches pour empêcher l'entrée des rats, serpents ou insectes nuisibles ;
- Ouvertures : prévoir 2 fenêtres (cadre en bois et remplissage en bâche) équipées de dispositifs de fermeture. À défaut, prévoir une ouverture de 50 cm x 50 cm dans chaque pièce, recouverte de bâche pouvant être ouverte pour aérer l'espace.
- Durée de construction : 2 jours.
- Matériaux :

	Matériaux	Notes/Recommandations
<b>Structure portante (élévation, charpente et fermes)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bois travaillés (chevrons 5x5cm ou 7x7cm)</li> <li>- Bois rondin/stick (différents diamètres 4-6cm et 8-10cm)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le choix des matériaux sera basé sur la disponibilité des types de bois dans la zone d'intervention. Les partenaires privilégieront l'option la plus économique et ayant le moindre impact environnemental en termes de transport.</li> </ul>
<b>Remplissage (murs et toiture)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure fixation de la bâche peut prolonger considérablement sa durée de vie, car c'est souvent le point le plus faible. Le « <a href="#">Guide des spécifications et de l'utilisation de la bâche plastique dans le cadre de l'aide humanitaire</a> » fournit plus de détails sur l'utilisation et la fixation de la bâche.</li> <li>- Option de confort : ajouter de la paille ou d'autres matériaux naturels sur la bâche de la toiture pour réduire la chaleur et améliorer le confort intérieur ;</li> </ul>
<b>Ouvertures (porte/fenêtres)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre bois et remplissage en bâche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposez les fenêtres et les ouvertures de manière à favoriser la circulation croisée de l'air, en les plaçant sur des murs opposés ou adjacents pour permettre une bonne ventilation à travers l'abri.</li> <li>- Les ouvertures doivent être suffisamment hautes pour permettre à l'air chaud de s'échapper par le haut et à l'air frais de pénétrer par le bas.</li> </ul>

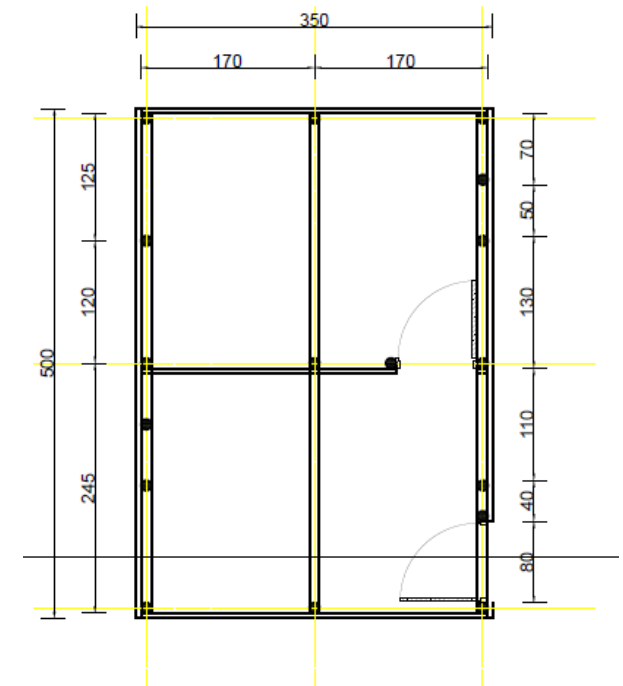


## Constitution du paquet standard Abri d'urgence (BDQ)

N.	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total	Observation
1	Stick de bois rondin (8-10 cm diamètre), longueur min 3,4 m / pour poteaux	Pièce	15	\$2.15	\$32.25	<p>Prix peuvent varier selon les régions et les saisons.</p> <p>Le BDQ pourrait également inclure d'autres éléments tels que la paille, les roseaux ou les travaux de préparation du terrain.</p>
2	Stick de bois rondin (4-6 cm de diamètre), longueur minimum 3,4m / pour traverses, fermes, pannes et renforts horizontaux et diagonaux de la structure		36	\$1.50	\$54.00	
3	Bâche en plastique 4x5m	Pièce	4	\$17.00	\$68.00	
4	Chevron (5cmx5cmx3,4m) / pour cadre portes et fenêtres	Pièce	2	\$2.50	\$5.00	
5	Charnière (2" fenêtres et 3" porte)	Paire	3	\$1.23	\$3.69	
6	Verrou métallique / portes (avec porte cadenas)	Pièce	2	\$2.00	\$4.00	
7	Clous de tôles	Kg	2	\$2.50	\$5.00	
8	Clous ordinaires (8 cm et 10 cm)	Kg	3	\$2.15	\$6.45	
9	Huile pour traitement du bois	Litre	2	\$2.00	\$4.00	
<b>Total_Materiaux</b>					<b>\$ 182.39</b>	
10	Appui à la main d'œuvre pour la construction pour les ménages extrêmes vulnérables sans force physique.	FF	1	\$15.00	\$15.00	
<b>Total_General</b>					<b>\$ 197.39</b>	

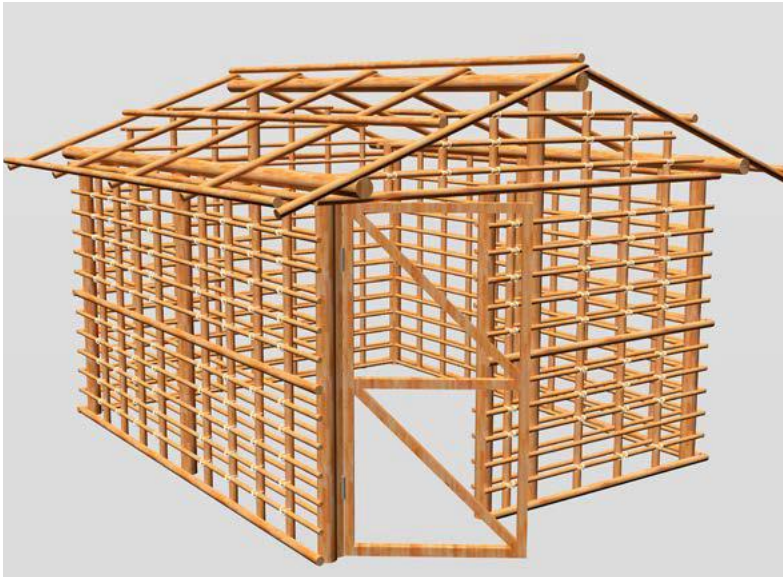


Coupe Transversale



## b. Autre option – Murs en pisé

Cette option, de même dimensions et spécifications techniques que l’abri d’urgence standard, se distingue par la possibilité d’utiliser des matériaux locaux semi-durables pour les murs de remplissage : **en pisé ou torchis ou bien poto-poto** selon les localités. Elle est particulièrement recommandée lorsque ces matériaux sont disponibles en quantité suffisante pour couvrir les besoins dans la zone d’intervention. Dans ce contexte, il est essentiel de considérer les conditions d’accès à la terre ainsi que l’acceptation des communautés hôtes, des autorités locales et des propriétaires terriens. Cette approche est envisageable pour des déplacements prolongés, où l’utilisation de bâches devient coûteuse en termes de renouvellement.



### III. Considérations clés

#### a. Intervention sur un site de déplacés :

- Respecter le plan d'aménagement (blocs, quartiers, ilots, autres) y compris les dispositifs de sécurités mis en place (coupe-feu, couloirs sanitaires, etc.) et faire la liaison avec l'acteur de Gestion et Coordination des Sites des Déplacés (CCCM) dans le cas échéant pour coordonner avec les acteurs intervenant sur le site ;
- Regrouper les abris par blocs pour permettre une bonne gestion du site (sensibilités ethniques et culturelles à considérer dans le cas échéant) ;
- Sensibiliser les déplacés sur l'importance de positionner les abris de manière à donner à chaque ménage un espace de vie pouvant lui permettre un certain niveau de confort, d'intimité et de sécurité (par ex. prévention des incendies) ;
- Maintenir une distance minimale de 3 mètres entre chaque abri lorsque cela est possible. Si l'espace est limité (comme dans certains sites de déplacés), une distance minimale de 2 mètres doit être respectée.

#### NOTE IMPORTANTE :

- Les partenaires peuvent adapter les dimensions des abris d'urgence sur un site des déplacés si le contexte ne permet pas de respecter les dimensions proposées dans ce document. Typiquement, cela peut se produire sur un site partiellement établi par les déplacés avec des abris de dimensions inférieures à celles recommandées. Cette situation doit être rapportée à la coordination du Cluster Abris&AME et justifiée par une documentation.
- Pour assurer la standardisation, **un seul modèle d'abri doit être utilisé au niveau d'un site**. Les partenaires en abri opérant sur le même site ou dans la même zone sont encouragés à se consulter et à demander des orientations à l'équipe de coordination du Cluster si nécessaire.

#### b. Accompagnement et encadrement technique :

Les partenaires sont tenus d'assurer un accompagnement et un encadrement technique adéquats lors de la mise en œuvre des activités. Ceci devra inclure, sans s'y limiter :

- Un appui sur la thématique de sécurisation foncière (Logement-Terre-Bien)<sup>1</sup> ;
- L'organisation d'un chantier-école en construisant quelques abris pilotes à titre de démonstration pour montrer aux autres ménages bénéficiaires l'utilisation des matériaux. Cela comprend la formation de travailleurs qualifiés et non qualifiés parmi les jeunes des communautés affectées et hôtes.
- La mise en place d'un mécanisme d'encadrement technique de proximité pour les ménages durant la construction de leurs abris (groupement solidaire vulgarisant l'entraide entre les communautés / ménages, etc.).
- Un appui spécifique supplémentaire pour les ménages extrêmes vulnérables qui ne seraient pas en mesure d'effectuer eux-mêmes les travaux et sans proches pour les appuyer.

---

<sup>1</sup> Reference aux lignes directrices et orientations de l'AoR Logement-Terre\_Propriete. Collaboration étroite avec le Cluster CCCM pour les interventions dans les sites.

### **c. Modalité de mise en œuvre :**

Les options suivantes peuvent être envisagées :

- Appui monétaire conditionnel<sup>2</sup> sous forme d'« argent liquide ou cash » ;
- Appui monétaire sous forme de « coupon » ;
- Appui en nature avec à travers la distribution de kits ou construction directe de l'abri

### **d. Autres aspects**

- Pour une réponse intégrée, la réalisation des abris d'urgence doit toujours inclure la réalisation des ouvrages d'assainissement<sup>3</sup> (ex : latrines familiales ou communautaires).
- Prévoir un système de drainage devant permettre l'évacuation facile de l'eau autour les abris. Un bourrelet de terre autour de l'abri permet d'intercepter les eaux de pluie et de protéger l'abri contre l'intrusion d'animaux.
- Intégrer systématiquement des activités de protection de l'environnement, telles que des mesures compensatoires pour l'utilisation du bois et la sensibilisation des communautés affectées et hôtes aux bonnes pratiques, etc.

---

<sup>2</sup> Voir les lignes directrices du Cluster Abri et AME sur le site web : <https://www.sheltercluster.org/bn/node/16084> ;  
<https://www.sheltercluster.org/id/node/15493>

<sup>3</sup> Voir les lignes directrices du Cluster Eau, Hygiène et Assainissement dans la matière.